

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2024

Secrétaire de séance : Emmanuelle GRACIA

Etaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Pierre GOUSSOT (suppléant de Henri BELLEGARDE)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bernard AURISSET à D. LACRAMPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à B. ROSSI, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à F. LAPERNE, Christophe GUERY à Martine MIRANDE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Emmanuelle GRACIA, Jean-Claude COSTE à Christine CABON,

Absents : David MIRANDE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA,

**RAPPORT N° 240523-13-ADM-**

**ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES OU FNCCR**

J-L. ESTOURNES expose :

Présentation de la FNCCR et de ses atouts pour la CCHB :

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies est une très ancienne et puissante fédération de collectivités territoriales compétentes dans les services publics locaux en réseau. Elle est organisée en 4 départements distincts :

- Energie (la quasi-totalité des syndicats départementaux d'électrification est adhérente) ;
- Cycles de l'eau : eau potable, assainissement collectif et non collectif, pluvial, GEMAPI ;
- Numérique ;
- Déchets.

S'agissant des compétences Eau Potable et Assainissement, la FNCCR assure, pour le compte de ses adhérents, une expertise juridique, réglementaire et technique. Des groupes de travail, des sessions thématiques, des formations à destination des élus ou techniciens sont régulièrement organisés.

Des guides thématiques sont également régulièrement édités à l'attention de ses adhérents.

Un groupe de juriste est également à disposition pour répondre à toutes questions relatives à la gestion des services publics d'eau ou d'assainissement, quel que soit le mode de gestion.

Depuis 2012, la FNCCR a créé un réseau dénommé France Eau Publique (FEP), unique en France, qui regroupe exclusivement les opérateurs publics (régies et Sociétés Publiques Locales). FEP est désormais reconnu comme étant une structure référente, force de proposition, et incontournable dans le domaine des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elle défend les valeurs de durabilité, de solidarité, de transparence et d'efficacité des services publics d'eau, pour forger une nouvelle culture collective de l'eau. Cette adhésion complémentaire pourra être opportune à compter de 2026.

Coûts de l'adhésion et de la cotisation annuelle à la FNCCR, et à FEP :

L'adhésion annuelle, basée sur la population de la CCHB, représente 1 262 € TTC (non assujettie à la TVA). Soit, pour une adhésion *pro rata temporis* effective au 1er juin, 528 € pour 2024. Cette adhésion couvre l'ensemble du petit cycle et du grand cycle de l'eau (eau potable, assainissement collectif et non collectif, gestion des eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques).

Pour le réseau FEP, l'adhésion annuelle correspondrait au prix plancher de 1 180 € TTC.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 5 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, P. VIGNEAU, A. LEHMANN, A. LABARTHE, B. JUNGALAS)

- ACCEPTE les adhésions à la FNCCR et à FEP,
- DONNE pouvoir au Président de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente,
- ADOPTE le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20240527-240523\_13\_ADM-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 mai 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé EG*

*Signé BU*

Emmanuelle GRACIA

Bernard UTHURRY